

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.

2023.01.08 MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE DE RECETTES DES DROITS DE PLACES MARCHÉS ET FÊTES FORAINES - CRÉATION D'UN COMPTE DE DÉPOT DE FONDS

(Rapporteur : Christophe FORTIN)
Nomenclature : 7.1.3 – Régies

Suite à la fermeture de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey en date du 31 décembre 2022, les dépôts de chèques perçus dans le cadre de la régie de recettes des droits de places marchés et fêtes foraines ne sont plus possibles sur la Commune et nécessitent d'adresser les chèques et justificatifs à la Trésorerie de Montluel par voie postale.

Dans ce cas, le traitement des recettes sera au minimum d'une semaine, ce qui peut entraîner des difficultés de suivi administratif et financier pour le personnel en charge de la régie.

Dans le cadre de la modernisation et la sécurisation des régies, la création d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) est conseillé et permettra ainsi au régisseur de disposer d'un accès direct et sécurisé via DFT-Net à l'ensemble des opérations liées à sa régie.

A moyen-terme, cela permettra de répondre à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers, un service de paiement en ligne.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier ainsi le fonctionnement de la régie de recettes des droits de places marchés et fêtes foraines en créant un compte DFT.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

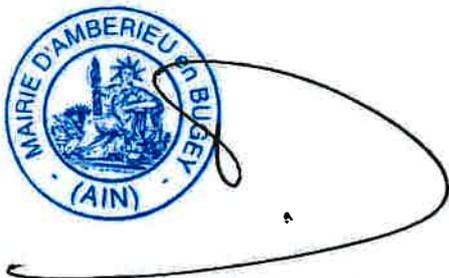
1. **DE MODIFIER** le fonctionnement de la régie de recettes des droits de places marchés et fêtes foraines ;
2. **DE CRÉER** un compte de Dépôt de Fonds au Trésor ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

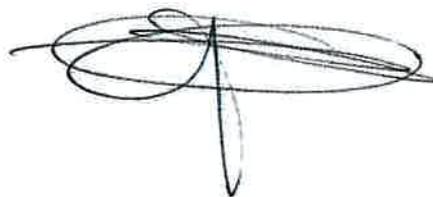
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

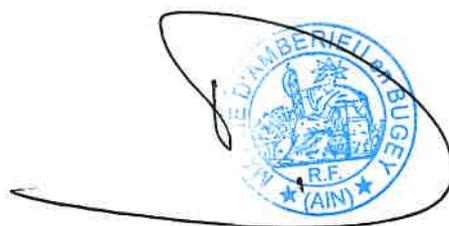


A blue circular official stamp of the Mairie d'Ambérieu-en-Bugey (AIN) is visible, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE D'AMBERIEU EN BUGEY (AIN)'. A large, loopy black ink signature is written over the stamp.

Marie-Christine SEYTIER
Secrétaire de séance



A black ink signature is written over the name of the secretary.



A second blue circular official stamp of the Mairie d'Ambérieu-en-Bugey (AIN) is visible, identical to the one above. A large, loopy black ink signature is written over the stamp.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230224-DEL_2023_01_08-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023